

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 24 Votants : 30</p>	<p>Séance du 30 mars 2023 à 19h00</p> <p>Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.</p>
<p>Délibération : N° DEL_2023_024</p> <p>OBJET : AP / CP 2023</p>	<p>Date de convocation : 23 mars 2023</p> <p>Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Esther BONCORI, M. Alexandre PETIAUX, Mme Katy BORREGO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Séverine REYNAUD, Mme Virginie KERGOT, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, M. Jean-Louis VALENTE</p> <p>Étaient absents M. Didier DELDON, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Marc DERDERIAN</p> <p>Ont donné pouvoir Isabelle CHAUVE (pouvoir à Marlène ESTEVEZ) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Leila MECHTAR (pouvoir à Katy BORREGO) Damien LEFORT (pouvoir à Saloi EL OUNI) Djemila BOUAOUD (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ) Nasira DEBBAH (pouvoir à Anne-Marie GAUDENCIO)</p> <p>Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE</p>

Rappel et référence(s) :

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 prévoyant la possibilité pour les communes de voter des Autorisations de Programme (AP) ;
Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 précisant les modalités d'application des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) ;
Vu les articles L1612-1, L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;
Vu la délibération DEL-2018-27 du 29 mars 2018 créant les autorisations de programme 101, 102 et 103 et en répartissant les crédits de paiement ;
Vu la délibération DEL-2019-123 du 5 décembre 2019 créant l'autorisation de programme 104 et en répartissant les crédits de paiement ;
Vu la délibération DEL-2020-059 du 23 juillet 2020 modifiant les autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement des opérations 101 à 104 ;
Vu la délibération DEL-2020-104 du 25 novembre 2020 modifiant les autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement des opérations des opérations 101, 102, 104 ;
Vu la délibération DEL-2021-024 du 24 mars 2021 créant les autorisations de programmes 105 à 109 et modifiant la répartition des crédits de paiement pour 2021 ;
Vu la délibération DEL-2021-091 du 24 novembre 2021 modifiant les autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement des opérations 103, 104 et 108 ;
Vu la délibération DEL-2022-026 du 23 mars 2022 modifiant les autorisations de programme 101 et 103 et la répartition des crédits de paiement des opérations 101 à 109 ;
Vu la délibération DEL-2023-015 du 28 février 2023 adoptant le Plan Pluriannuel d'Investissement ;
Considérant le caractère pluriannuel des opérations visées ci-dessous ;
Considérant les objectifs de ces opérations ;
Considérant qu'une annexe au budget doit retracer la situation de l'ensemble des AP/CP décidé par le conseil municipal ;
Considérant que les AP/CP font l'objet d'un suivi comptable permettant de connaître leur situation et de proposer les éventuels ajustements à la décision du conseil municipal ;

Contenu :

Il est proposé :

- de clôturer l'opération n°101 (fin exercice 2022) et l'opération n°103 (fin exercice 2023) ;
- de modifier les autorisations de programme n°102 à 109, ainsi que les répartitions prévisionnelles des crédits de paiement pour tenir compte, d'une part des réalisations de l'exercice 2022 et d'autre part, du contexte sanitaire et économique.

A noter que les dépenses ci-dessous s'entendent Toutes Taxes Comprises.

Une synthèse de ces propositions est reprise ci-dessous :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°101 – AMENAGEMENT DE LA PLACE DU FOREZ

Les travaux étant terminés et les dernières dépenses payées, il est proposé au conseil municipal de clôturer l'autorisation de programme n°101, pour un montant réalisé de 1 565 400,98 €.

Situation	Autorisation de Programme	CP antérieurs 2019-2021	CP 2022
Situation antérieure BP2022	1 571 751,98	1 560 048,98	11 703
Actualisation réalisé 2022			-6 351
Situation après actualisation	1 565 400,98	1 560 048,98	5 352

AUTORISATION DE PROGRAMME N°102 – SQUARE MARCEL PAUL

Pour mémoire, le montant de l'AP était de 900 000 € et la répartition prévisionnelle des CP était la suivante :

Année	CP réalisé 2018-2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
Dépenses	53 540,21	113 280,00	733 179,79	900 000,00

Il est proposé au conseil municipal de modifier l'autorisation de programme et de prévoir la répartition des CP comme suit :

Année	CP réalisé 2018-2021	CP réalisé 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	TOTAL
Dépenses	53 540,21	18 185,17	25 000,00	25 000,00	538 389,62	660 115,00

AUTORISATION DE PROGRAMME N°103 – REHABILITATION ECOLE J. MOULIN ET IMPLANTATION D'UNE CRECHE

Pour mémoire, le montant de l'AP était de 2 297 243,98 € et la répartition prévisionnelle des CP était la suivante :

Année	CP réalisé 2018-2021	CP 2022	TOTAL
Dépenses	1 935 483,98	361 760,00	2 297 243,98

Ce programme est terminé,. Cependant, quelques dépenses restent à régler. Ainsi, il est proposé au conseil municipal de prévoir un report de crédits de paiement en 2023 et de le clôturer à la fin de l'exercice, comme suit :

Année	CP réalisé 2018-2021	CP réalisé 2022	CP 2023	TOTAL
Dépenses	1 935 483,98	217 778,03	28 000,00	2 181 262,01

AUTORISATION DE PROGRAMME N°104 – CONSERVATOIRE RUE VICTOR HUGO

Pour mémoire, le montant de l'AP était de 5 102 673 € et la répartition prévisionnelle des CP était la suivante :

Année	CP réalisé 2019-2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
Dépenses	449 382,78	2 008 300,00	2 644 990,22	5 102 673,00

Il est proposé au conseil municipal d'augmenter l'autorisation de programme et de prévoir la répartition des CP comme suit :

Année	CP réalisé 2019-2021	CP réalisé 2022	CP 2023	CP 2024	TOTAL
Dépenses	449 382,78	1 904 421,77	3 734 000,00	596 000,00	6 683 804,55

AUTORISATION DE PROGRAMME N°105 – CINEMA

Pour mémoire, le montant de l'AP était de 2 300 000 € et la répartition prévisionnelle des CP était la suivante :

Année	CP réalisé 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	TOTAL
Dépenses	52 694,23	150 000,00	1 820 000,00	286 088,14	2 300 000,00

Il est proposé au conseil municipal d'augmenter l'autorisation de programme et de prévoir la répartition des CP comme suit :

Année	CP réalisé 2021	CP réalisé 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	TOTAL
Dépenses	52 694,23	43 067,56	175 000,00	1 900 000,00	1 098 149,70	3 268 911,50

AUTORISATION DE PROGRAMME N°106 – EGLISE NOTRE DAME

Pour mémoire, le montant de l'AP était de 230 000 € et la répartition prévisionnelle des CP était la suivante :

Année	CP réalisé 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	TOTAL
Dépenses	0	135 000,00	60 000,00	35 000,00	230 000,00

Il est proposé au conseil municipal d'augmenter l'autorisation de programme et de prévoir la répartition des CP comme suit :

Année	CP réalisé 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	TOTAL
Dépenses	1 065,12	59 760,00	300 240,00	600 000,00	100 000,00	1 061 065,12

AUTORISATION DE PROGRAMME N°107 – SALLE DES FETES JEAN DASTE

Pour mémoire, le montant de l'AP était de 1 400 000 € et la répartition prévisionnelle des CP était la suivante :

Année	CP réalisé 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	TOTAL
Dépenses	9 173,05	40 000,00	500 000,00	850 826,95	1 400 000,00

Les crédits de paiements 2021 à 2023 correspondent aux études et aux travaux de mises aux normes de la salle J. Dasté. Ils seront suivis, comme prévus dans le Plan pluriannuel d'investissement, d'importants travaux de rénovation à compter de 2027-2028 pour un montant estimé de 1 0587 421,98 €.

Il est donc proposé de maintenir l'autorisation de programme ouverte après 2023, afin d'inscrire les futurs crédits de paiement y afférents, et de prévoir la répartition des CP comme suit :

Année	CP réalisé 2021	CP réalisé 2022	CP 2023	TOTAL
Dépenses	9 173,05	4 804,97	327 600,00	341 578,02

AUTORISATION DE PROGRAMME N°108 – PETANQUODROME

Pour mémoire, le montant de l'AP était de 576 000 € et la répartition prévisionnelle des CP était la suivante :

Année	CP réalisé 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	TOTAL
Dépenses	41 892,24	62 000,00	196 000,00	276 107,76	576 000,00

Il est proposé au conseil municipal d'augmenter l'autorisation de programme et de prévoir la répartition des CP comme suit :

Année	CP réalisé 2021	CP réalisé 2022	CP 2023	CP 2024	TOTAL
Dépenses	41 892,24	13 320,04	587 750,00	437 037,72	1 080 000,00

AUTORISATION DE PROGRAMME N°109 – JARDIN DES PLANTES

Pour mémoire, le montant de l'AP était de 945 600 € et la répartition prévisionnelle des CP était la suivante :

Année	CP réalisé 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	TOTAL
Dépenses	21 903,84	88 000,00	300 000,00	535 696,16	945 600,00

Il est proposé au conseil municipal d'augmenter l'autorisation de programme et de prévoir la répartition des CP comme suit :

Année	CP réalisé 2021	CP réalisé 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	TOTAL
Dépenses	21 903,84	25 900,95	578 500,00	1 200 000,00	200 000,00	2 026 304,79

Proposition :

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir, comme exposé ci-dessus :

- clôturer l'opération n°101 (fin exercice 2022) et l'opération n°103 (fin exercice 2023) ;
- modifier les autorisations de programme n°102 à 109, ainsi que les répartitions prévisionnelles des crédits de paiements.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

S'abstenant : 7

Jean-Louis ROUSSET, Nasira DEBBAH, Séverine REYNAUD, Virginie KERGOT, Jean-Louis FONTBONNE, Anne-Marie GAUDENCIO, Jean-Louis VALENTE

**Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE**